

DISPOSITIF 2H DE SPORT EN + AU COLLÈGE

Etat des lieux et
Retours d'expérience

Martinique 2025

Le dispositif "2h de sport au collège" est une politique intégrée à la dynamique de l'Héritage des JOP 2024 pour faire de la France une nation sportive. Il offre de nouvelles opportunités d'activités physiques et ludo-sportives à des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Au démarrage du dispositif en 2022, il était prévu une montée en charge progressive avec pour objectif la participation de 100% des collèges au bout de 4 ans.

Sur les deux 1^{ères} années, le dispositif pouvait être mobilisé par l'ensemble des collèges du territoire soit **43**

			Financement
2022/2023	3 Collèges expérimentaux	28 955 €	enveloppe budgétaire pour l'ensemble du territoire
2023/2024	8 Collèges (dont 5 nouveaux) pour 381 jeunes dont 154 filles	52 000 €	enveloppe budgétaire pour l'ensemble du territoire

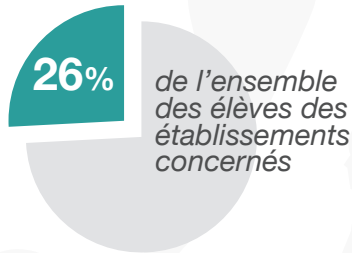
En **2024/2025**, le dispositif était accessible aux seuls collèges en REP/REP+ soit **22**

2024/2025	9 Collèges dont 3 en REP+ dont 6 en REP	51 700 €	enveloppe budgétaire calculée pour les 9 collèges volontaires soit 3196 élèves potentiellement bénéficiaires
------------------	--	-----------------	--

Pratique des Bénéficiaires

en 2024/2025

823 soit
élèves
ont pratiqué
les 2H de
sport en +



20% à 100%



d'entre eux **ne pratiquait pas de sport en dehors des 3H d'EPS obligatoires au collège**

50% en moyenne sur l'ensemble des 8 établissements (seulement 2 collèges en-dessous de 50%)



Participation des filles

21% à 41% pour 3 collèges
41% à 50% pour 2 collèges
+ 50% pour 3 collèges

3 collèges ont des élèves en **situation de handicap** ayant participé aux activités sportives (*troubles du comportement ou diabète*)



69% à 100%

des élèves ayant participé **correspondent à la cible** des élèves visés par le dispositif c'est-à-dire ceux **éloignés de la pratique physique et sportive**

6 collèges ont eu des élèves participants issus de l'ensemble des niveaux



Activités pratiquées



Sports collectifs
Beach Handball / Football



Sports nautiques
Voile



Remise en forme
Rameur en aviron / Aquafitness
Crossfit / Fitness



Sports d'opposition
Boxe / Karaté / Escrime



Sports de raquette
Tennis / Tennis de Table

Périodicité de pratique



2 collèges ont fonctionné par cycle d'activités sur chaque trimestre

6 collèges ont proposé les mêmes activités tout au long de l'année

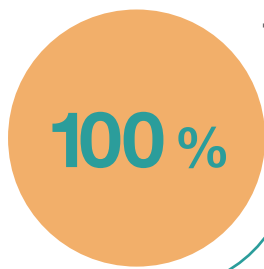
4 collèges ont donné la possibilité de changer d'activité au cours de l'année mais tous les élèves ne l'ont pas fait.

Un questionnaire a été transmis aux établissements afin de recueillir un état des lieux de la pratique et leurs retours d'expérience sur le dispositif.

Ces données sont le résultat des réponses recueillies auprès des 8 collèges ayant mis en place le dispositif en 2024/2025

Organisation

du dispositif au sein des établissements



Tous les collèges ont volontairement fonctionné avec des **associations partenaires** sous convention

13 associations et **2** intervenants extérieurs dont **3** associations ont signé plusieurs conventions (2 à 4 conventions avec des collèges différents)

↔ **2** établissements ont mis en place des **outils de liaisons régulières** avec les associations

Lieux de pratique

2 sur site naturel

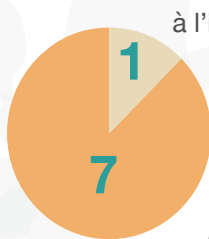
5 dans les installations sportives de l'établissement

1 dans les installations sportives de la collectivité

3 dans l'établissement hors installations sportives

1 dans les installations de l'association

Montage du projet



à l'initiative de l'enseignant EPS

projet collectif entre les chefs d'établissements, le CPE et les enseignants EPS
dont 1 + conseil d'administration de l'établissement

100%

Accompagnement en amont et tout au long de l'année par la DRAJES

Modalités internes de mise en place et fonctionnement

5 Plusieurs modalités de suivi du dispositif (organisation et financement) réunions de travail, référent coordonnateur, suivi budgétaire, réunions de suivi

3 Organisation en amont par le collège / suivi de la mise en place par les associations sportives



Rôle du personnel de l'établissement

dans les 8 collèges lors de la pratique



accompagnent les jeunes vers le site de pratique



n'interviennent pas dans l'activité



participe à l'activité des jeunes

"Accueil élargi" 8h / 18h

6 collèges inscrivent les 2H de sport en + dans l'organisation prévue par le dispositif "Accueil élargi" 8h / 18h et mobilisent les ressources du collège

Les créneaux libérés dans ce cadre là sont mis à disposition des associations pour la pratique

L'ensemble des établissements favorisent la pratique des élèves sur la **base du volontariat** avec incitation de l'établissement à pratiquer.

1 établissement a choisi de "prescrire" l'activité à certains jeunes.

Retours sur expérience

pour les 8 établissements

Entrée dans le dispositif en 2024 pour 6 collèges
seuls 2 établissements ont un recul sur 2 ou 3 années d'expérience



100%

Reconduction du dispositif

(réalisée ou souhaitée selon le cas)



A la demande des élèves

8

Raisons évoquées

Du fait de la dynamique apportée et des bénéfices constatés

6

A la demande des enseignants car climat scolaire apaisé

1

Bénéfices constatés par les 8 établissements

1

Investissement important des élèves dans leur pratique sportive

8/8

2

Amélioration de la qualité de vie dans l'établissement

6/8

3

Diminution des comportements incivils et violents

4/8

4

Inscription en club des élèves dans les associations partenaires

3/8

... et aussi

découverte de nouvelles activités sportives, liens renforcés entre les associations et le collège, facilitation de la pratique sportive des filles

Lever les freins en amont



- Implication recommandée du chef d'établissement dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet
- Constitution du réseau associatif partenaire de l'établissement dès la conception du projet

Points d'amélioration

à apporter à la mise en œuvre du dispositif

- 1 Permettre plus de souplesse administrative pour garder la dynamique initiée
- 2 Favoriser l'intervention des associations dans l'établissement pour palier aux freins de logistique matériel et transport = Amélioration du temps de pratique et du coût budgétaire
- 3 Prendre en charge les heures de travail du coordonnateur du projet au sein de l'établissement
- 4 Elargir le panel d'activités proposées
- 5 Améliorer la gestion budgétaire par anticipation sur les crédits disponibles



Référente DRAJES
Dispositif 2H sport en +
virginie.lamant@ac-martinique.fr

RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Observatoire DRAJES Martinique
observatoire-drajes@ac-martinique.fr